

Qu'est-ce-que c'est?

Lieux remarquables en termes de patrimoine naturel et paysager, ils abritent une richesse et une rareté d'espèces et d'habitats que le Département s'est engagé à **préserver et rendre** accessibles au public.

L'action du Département

Le Département, propriétaire de l'étang et d'une partie de ses abords, classé espace naturel sensible, participe à la préservation du site. Il est ainsi responsable de la gestion du barrage, de l'entretien des boisements et de la gestion de parcelles riveraines à l'étang qui abritent certains habitats d'intérêt communautaire particulièrement remarquables.

En tant que structure porteuse du **Document d'Objectifs Natura 2000**



Merci de tenir les chiens en laisse et d'emporter vos déchets



Comment s'y rendre?

À partir de Saint-Laurent-sur-Gorre, prendre la D41 en direction de Rochechouart. Après la sortie du bourg, prendre la D58 en direction de Saint-Auvent. L'étang se dévoile sur la gauche au lieu-dit de La Pouge.

Pour plus de découvertes

visitlimousin.com haute-vienne.fr

Vous cherchez une activité, où manger? Pour découvrir la Haute-Vienne facilement flashez ce QR Code















Les espaces naturels

sensibles

Évadez-vous au cœur des espaces naturels sensibles

DE HAUTE-VIENNE

Ce plan d'eau de 32 hectares, propriété du Conseil départemental, donne à voir aux visiteurs toutes ses richesses naturelles et paysagères, mais aussi les multiples activités qui s'y déroulent : pêche, observations naturalistes, promenade...





L'étang de la POUSE

Un site à protéger

Au cœur du paysage bocager du Parc naturel régional Périgord-Limousin, l'étang de la Pouge s'étend sur les communes de Saint-Auvent, Saint-Cyr et Saint-Laurent-sur-Gorre. Il a été édifié sur le ruisseau du Gorret à l'amont de la confluence avec la Gorre, sans doute dès le Moyen-Âge, pour servir de pêcherie au domaine du Puy d'Eau à proximité. Le Conseil départemental en a fait l'acquisition en 1998 dans le cadre de sa politique

de protection et de valorisation des Espaces naturels sensibles. L'étang est répertorié à l'inventaire

> national des ZNIEFF, et fait partie du réseau européen Natura 2000 (dispositif

européen de protection de l'environnement). Il figure également parmi

les sites inscrits des vallées de la Gorre et du Gorret et est considéré par le Parc naturel régional Périgord-Limousin comme un espace d'intérêt patrimonial majeur.

Envol à l'étang de la Pouge une découverte ludique grâce à l'application Haute-Vienne Explor Games®

Partez à l'aventure et découvrez tous les secrets de ce site naturel en suivant un parcours de trois kilomètres qui vous fera aussi bien regarder dans les airs que dans l'eau, tout en gardant les pieds sur terre! Découvrez l'étang de la Pouge et bien d'autres sites départementaux en téléchargeant gratuitement l'application Haute-Vienne Explor Games® sur Google Play et App Store.

La passerelle sur le Gorret



Les rives de l'étang



Un sentier de randonnée

Depuis la mise en service en 2020 de la passerelle enjambant le Gorret, le sentier pédestre « Tour de l'étang de La Pouge » d'une distance de six kilomètres, inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), permet de découvrir le site. Sentier de découverte, observatoire ornithologique, village de la Pouge, petit patrimoine bâti (deux anciens pavillons de chasse construits au XIXe siècle sur chaque rive, un le long de la D 58 et l'autre au village de Leycuras) ou encore de nombreux points de vue sur l'étang sont au programme!

Un sentier d'interprétation

Sur les rives du plan d'eau, un sentier d'interprétation de 2,5 kilomètres jalonné de panneaux explicatifs, permet aux visiteurs curieux de mieux connaître les richesses naturelles du site et d'obtenir des informations sur les diverses actions menées pour en assurer la préservation.

Un espace privilégié pour la pêche

Les eaux calmes de l'étang sont devenues le domaine privilégié des poissons, pour le plus grand

> plaisir des pêcheurs. Elles abritent un excellent peuplement en carpes, tanches et gardons.

Par arrêté du 27 mars 2020, l'étang de la Pouge est classé en 2° catégorie piscicole, qui autorise la pêche toute l'année excepté à certaines périodes pour les brochets, sandres et black-bass.



Bien que créé artificiellement,
l'étang est devenu au fil des
siècles un espace naturel
de qualité, reconnu pour sa
richesse écologique. Le site est
constitué d'une mosaïque de milieux
remarquables surtout liés à la présence
de l'eau – petites mares, gazons amphibies, aulnaie
frênaie, prairies humides, mégaphorbiaies (groupement
de hautes herbes qui apprécient les sols

détrempés des berges de l'étang) –
abritant chacun une faune et une
flore caractéristiques. Les environs
de l'étang offrent ainsi aux visiteurs
de belles possibilités d'observation
de ces milieux naturels et de leurs
habitants: orchis à fleurs lâches, iris
des marais, sonneur à ventre jaune,

L'observatoire ornithologique

L'étang et ses abords offrent un spectacle apprécié des amateurs d'ornithologie. Un observatoire, accessible toute l'année, situé sur le sentier de découverte, permet, sans les déranger d'observer de nombreux oiseaux présents sur l'étang selon les saisons : héron cendré, chevalier guignette, grande aigrette, grèbe huppé, sarcelle d'hiver, foulque macroule, martin pêcheur, etc.



